

Paris, le 17 mars 2022,

Désignation du cabinet A2EF par le Conseil d'administration de la société 1000mercis en qualité d'expert indépendant dans le cadre de l'annonce par les fondateurs du groupe d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée

Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibaut Munier, fondateurs de la société 1000mercis dont ils détiennent directement de concert environ 54,37% du capital et 68,92 % des droits de vote théoriques¹, ont rendu publique ce jour leur intention de déposer prochainement auprès de l'Autorité des marchés financiers, au travers d'une société constituée à cet effet et détenue à parité par eux (Positive Ympact SAS²), un projet d'offre publique d'achat simplifiée, suivie le cas échéant, d'un retrait obligatoire, visant les actions 1000mercis qu'ils ne détiennent pas (à l'exception des actions autodétenues par 1000mercis) au prix unitaire de 30 euros.

En amont de cette annonce, la société 1000mercis avait été informée par les fondateurs de leur intention d'annoncer ledit projet d'offre, en précisant qu'il aurait vocation à être initié par une nouvelle société.

Dans ce cadre, en application de l'article 261-1, I 1° (détention préalable du contrôle par l'initiateur de l'offre) et II (perspective d'un retrait obligatoire) du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et sur proposition d'un comité ad hoc constitué de trois membres en son sein (et majoritairement composé d'administrateurs indépendants), le Conseil d'administration de 1000mercis a désigné, le 9 février 2022, le cabinet A2EF, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée et de la procédure de retrait obligatoire.

Dès lors que cette offre serait effectivement déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers, le Conseil d'administration de 1000mercis se réunirait à nouveau dans les délais prévus par la réglementation applicable pour émettre un avis motivé sur l'intérêt de l'offre et ses conséquences pour 1000mercis, ses actionnaires et ses salariés, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de 1000mercis figureraient dans le projet de note en réponse qui serait déposé et soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers conformément à la réglementation.

Contact de l'expert indépendant

Cabinet A2EF
Madame Sonia Bonnet-Bernard
60 rue de Lonchamp
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 47 22 01 49 / Email : contact@a2ef.fr

La société a demandé la reprise de la cotation des actions 1000mercis sur Euronext Growth à compter du 18 mars 2022.

¹ Sur la base d'un capital composé au 18 février 2022 de 2.246.248 actions représentant 3.543.633 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

² Positive Ympact une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun, 75009 Paris et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 909 823 643.

À propos de 1000mercis - Numberly

Expert reconnu en CRM digital et Marketing programmatique, de la collecte de données (base CRM, DMP/CDP) à l'activation (email, vidéo, social, in store), le Groupe Numberly a pour mission de concevoir des dispositifs à fort ROI incrémental pour les annonceurs souhaitant optimiser leurs actions de conquête et de fidélisation sur tous les supports digitaux. Coté sur Euronext Growth, à Paris (ALMIL.PA), et opérant dans plus de 50 pays, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 68,9 millions d'euros en 2021. Son index d'égalité professionnelle femmes-hommes s'établit à 97/100 pour l'année 2020.

1000mercis est coté sur Euronext Growth à Paris
Code ISIN : FR0010285965 – Mnémo : ALMIL



ALMIL
EURONEXT
GROWTH

www.numberly.com

* * * * *

1000mercis - Numberly
Direction Générale
Thibaut Munier / Alice Gillet
Tél. : +33 1 49 49 06 60
investisseurs@numberly.com